



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

Commune de Pomponne

Dispositions légales : contexte juridique ordinaire

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (*Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT*).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (*T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses*).

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

I. Le contexte économique :

A. L'économie mondiale face à la pandémie mondiale du Covid-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

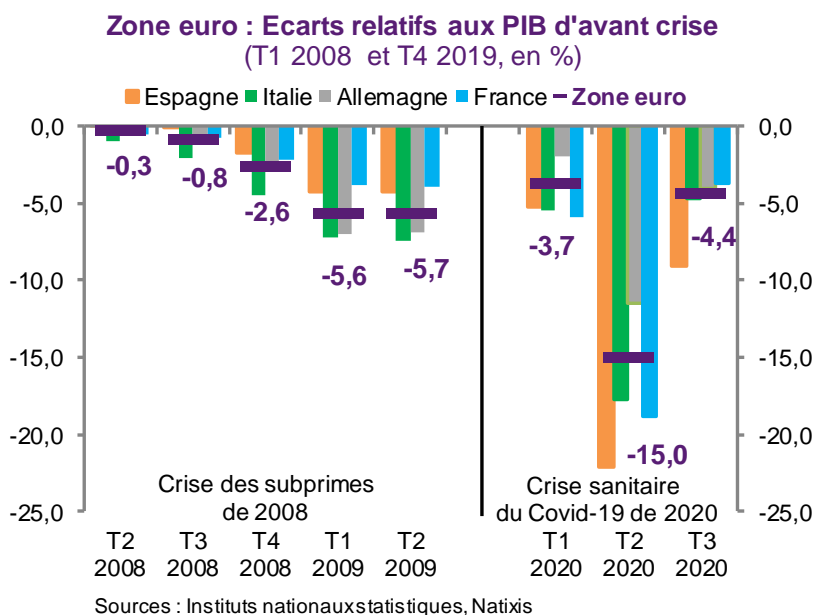
Après une récession d'ampleur inédite au S1, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au S2.

Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au T3, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : + 7,5 % T/T aux Etats-Unis après - 9 % au T2 et + 12,5 % T/T en zone euro après -11,7 % au T2.

A partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une 2^{ème} vague de contaminations. Au T4, la réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours à des nouveaux confinements a, de nouveau, pesé sur l'activité. Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un nouveau retour en force des confinements, qui - plus stricts qu'à l'automne - compliquent les échanges économiques au S1 2021.

B. Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au T3 passant de - 11,7 % T/T au T2 à + 12,5 % au T3. Néanmoins l'activité demeure en retrait de 4,4 % par rapport au T4 2019. Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme). Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).



Au T4, la 2ème vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays : Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie... L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont en effet cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie). D'après les indicateurs avancés, cette stratégie semble avoir été relativement efficace. Selon la BCE, le repli de la croissance en zone euro devrait être autour de 2,8 % au T4 et de 7,3 % en moyenne en 2020.

Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone euro, alors même que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au S1. Face à la propagation de variants de la COVID-19 particulièrement contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par des confinements plus stricts qu'à l'automne, qui pourraient se maintenir jusqu'en avril.

Zone euro : soutien massif des institutions européennes

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

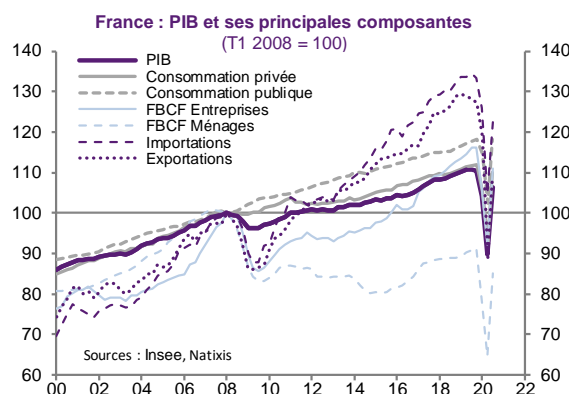
Contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ -7,3 % en 2020 avant de rebondir à 3,9 % en 2021.

En %		2020	2021	2022	2023
Inflation IPCH	déc.	0,2	1,0	1,1	1,4
	sept	0,3	1,0	1,3	
Inflation sous-jacente	déc.	0,7	0,8	1,0	1,2
	sept	0,8	0,9	1,1	
Croissance du PIB (vol.)	déc.	-7,3	3,9	4,2	2,1
	sept	-8,0	5,0	3,2	

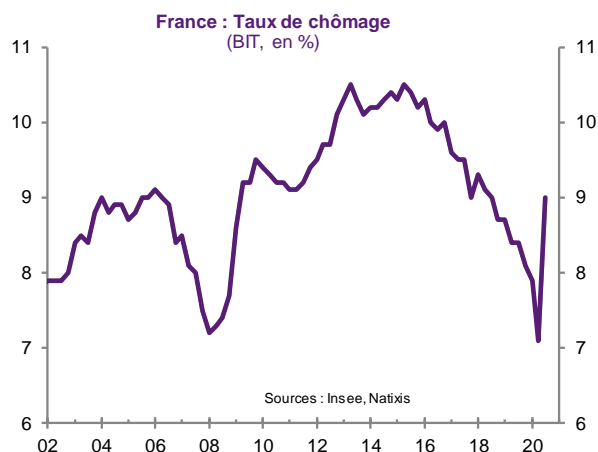
C. France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,8 % au T2 suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport. Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au T3 tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise (T4 2019). La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,7 % T/T mais a reculé de 3,9 % en glissement annuel. L'accélération des contaminations au T4 a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre. Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2. La perte d'activité est attendue à -4 % au T4 et -9,1 % en moyenne en 2020. Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1 % contre 5,4 auparavant). Depuis le 2 janvier, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans toute la France. Au-delà, l'accélération des hospitalisations semble rendre un troisième confinement inévitable.



France : de lourdes conséquences sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est impressionnant. Au S1 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emplois a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emplois lentement accumulées au cours des deux ans et demie séparant le T2 2017 du T4 2019. Le rebond du T3 a toutefois permis de réduire les pertes d'emplois salariés à 295 000.



Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB). En 2021 il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards € prévus. Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

France : d'importants soutiens économiques financés par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique). Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020. Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire. Enfin, l'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mises en place précédemment.

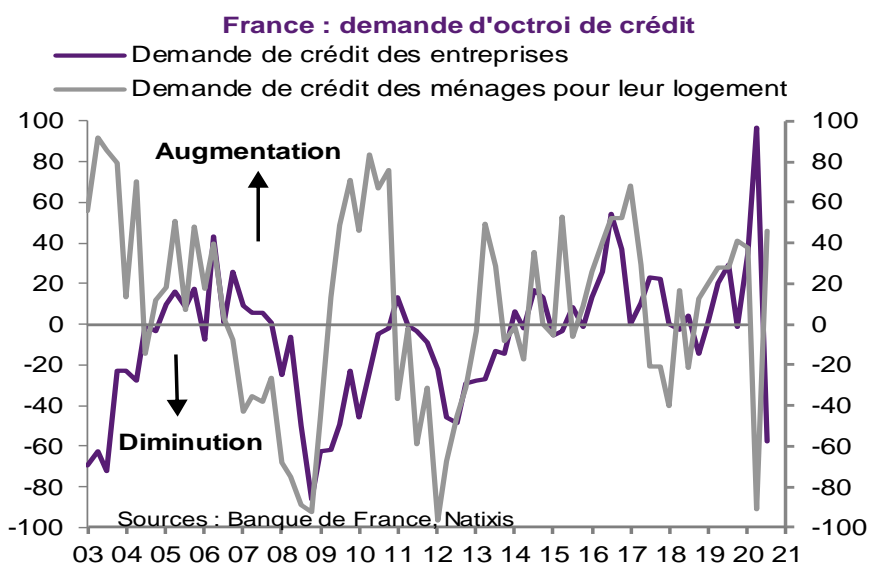
France : une inflation durablement faible

Après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022.



France : niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE, PME, ETI), atteignant des niveaux record. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35 % au T1 2020 à 72 % au T2 2020. Ces hausses reflètent le développement des Prêts Garantis par l'État (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne au T2), le coût de la ressource des banques n'étant augmenté que de la prime de garantie. Fin novembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 195 milliards € soit une hausse de 12,6 % en GA. Sans surprise, ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs. Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au T3, les conditions de financement demeurant toujours favorables.



France : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

En points de PIB	2017	2018	2019	2020p	2021p	2022p
Solde public	-3,0	-2,3	-3,0	-11,3	-8,6	-4,9
Solde structurel	-2,4	-2,2	-2,2	-0,6		-3,2
Etat	-3,1	-2,8	-3,5			
Organismes d'administration centrale	-0,2	-0,1	-0,1			
Collectivités locales	0,1	0,1	0,0			
Administrations de sécurité sociale	0,2	0,5	0,6			
Dette des administrations publiques	98,3	98,0	98,1	119,8	122,3	116,8
Taux de Prélèvements obligatoires	45,1	44,8	44,1	45,2	43,8	43,7
Ratio de dépense publique	-55,1	-54,0	-54,0	-64,3	-58,5	-56,3

* Y compris reprise de dette SNCF Réseau de 2020 (25 Md€), opération neutre pour les administrations publiques car en dépense côté État et en miroir en recettes côté ODAC. Hors cette opération le solde de l'État serait de -7,6 % du PIB et le solde des ODAC serait de 0,0 % du PIB.

Sources : PLF 2021, PLFR(4) 2020, Natixis.

II. Le contexte financier des collectivités

L'année 2020 qui devait être une année de consolidation sera une année de fragilisation, avec en toile de fond une accentuation des disparités, la crise ne touchant pas uniformément tous les secteurs de l'économie et donc tous les territoires. À des dépenses de fonctionnement en hausse (et ce malgré des économies réalisées) se superposent des recettes fiscales et tarifaires en repli, entraînant une contraction nette de l'épargne et un nouveau recul des dépenses d'équipement, certes attendu, mais pas dans les proportions qui s'annoncent. En revanche, la forte hausse des subventions versées, en fonctionnement mais surtout en investissement, démontre la capacité et la volonté de soutien des collectivités locales à leurs territoires, populations, entreprises ou associations.

En 2020, les communes, comme les autres collectivités locales, absorbent les conséquences de la crise sanitaire et économique. Si, d'un point de vue macroéconomique, elles subissent relativement moins les effets induits de la crise, dans la mesure où ces derniers sont atténués grâce au mécanisme de garantie mis en place par l'État, individuellement les disparités se creusent et certaines communes rencontrent des difficultés financières, notamment du fait de la structure de leurs recettes.

Pour l'ensemble des communes, **les recettes de fonctionnement** (85,1 milliards d'euros) diminueraient légèrement (- 0,6 %). Les communes, échelon de proximité, assurent en effet les principaux services publics : activités scolaires et périscolaires, crèches, activités culturelles, sportives,... De même, les recettes de mise à disposition du domaine public (les terrasses de restaurants par exemple), des loyers commerciaux ou de stationnement, ont fortement diminué, de nombreuses mairies ayant décidé leur gratuité sur une certaine période.

Les recettes fiscales s'inscriraient également en baisse de 0,4 % ; elles enregistreraient à la fois une légère hausse des impôts ménages et de la fiscalité économique et une forte baisse de la fiscalité indirecte étroitement liée à la spécificité de certains territoires. Ainsi, les taxes foncières et la taxe d'habitation bénéficieraient de la revalorisation des bases (+ 1,2 % pour les premières et + 0,9 % pour les secondes). Le recours au levier fiscal, en revanche, apparaît très faible.

Les dépenses de fonctionnement (73,5 milliards d'euros) conserveraient un rythme proche de celui observé en 2019 (+ 1,1 % après + 1,0 %) alors qu'un ralentissement était attendu. Cette évolution intégrerait en premier lieu l'évolution des frais de personnel. Représentant 53 % des dépenses de fonctionnement, ces derniers progresseraient de 0,8 % en lien avec le gel du point d'indice de la fonction publique et la progression moins forte que l'an passé des mesures « PPCR ». Ils absorberaient cependant les coûts supplémentaires liés au maintien des rémunérations de personnels absents pendant le confinement et leur éventuel remplacement par des intérimaires. Mais des économies seraient réalisées via les frais de déplacement ou de formation, ou du fait de la non reconduction de certains contrats ou de la suppression de vacances dans les équipements fermés au public. Les charges à caractère général (18,0 milliards d'euros) et les dépenses d'intervention (13,2 milliards d'euros) évolueraient sur un rythme plus soutenu, respectivement + 1,6 % et + 2,0 %, en raison principalement des dépenses liées à la crise sanitaire. Les communes ont procédé à différents achats de gestion d'urgence de la crise (achat de matériel informatique et de protection individuelle pour leurs agents et leur population, entretien des rues et des établissements publics par exemple) mais elles ont également décidé d'augmenter leurs subventions en soutien de leur tissu économique, associatif ou social (hausse des subventions aux CCAS par exemple).

Les intérêts de la dette poursuivraient leur baisse, pour atteindre 1,5 milliard d'euros (- 8,5 %). L'épargne brute, solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, connaîtrait une baisse de 10,3 % pour s'établir à 11,6 milliards d'euros.

L'épargne nette, une fois déduits les remboursements de la dette, s'élèverait à 5,3 milliards d'euros (- 19,8 %) et permettrait de couvrir un peu moins d'un quart des investissements communaux.

Les dépenses d'investissement avaient fortement augmenté en 2019 conformément au cycle électoral municipal (+ 13,3 %) : au cours de la dernière année pleine avant les élections, les projets portés par l'équipe en place se finalisent.

En 2020, un recul était attendu mais il devrait être particulièrement prononcé, - 13,7 %, en raison notamment du décalage du calendrier électoral et de la contraction des marges de manœuvre financières. Les effets du Plan de relance ne devraient se faire sentir qu'à partir de 2021.

Les dépenses d'investissement représenteraient 21,6 milliards d'euros, retrouvant leur niveau de l'année 2018. Les recettes d'investissement (hors emprunts) progresseraient de 5,2 % pour atteindre 12,1 milliards d'euros. Elles bénéficieraient de plusieurs soutiens, le premier en provenance de l'État via une augmentation de l'enveloppe de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et le second en provenance des régions et départements qui subventionneraient davantage leurs territoires en période de crise. Le FCTVA serait également en hausse en lien avec l'augmentation des investissements observée ces deux dernières années. Ces recettes permettraient de financer 56 % des investissements. Les emprunts, avec un niveau de 5,3 milliards d'euros, viendraient compléter le financement à hauteur de près d'un quart. Ils s'inscriraient en baisse de 12,5 % en ligne avec l'évolution des investissements. Les communes seraient comme depuis 2018 dans une période de désendettement, c'est-à-dire que leur stock de dette diminuerait, les remboursements étant supérieurs aux emprunts. Ce repli serait cependant nettement plus prononcé que les années précédentes, l'encours de dette diminuant de 1,0 milliard d'euros pour être ramené en fin d'année à 63,7 milliards d'euros (- 1,6 %).

Les communes devraient à nouveau abonder leur trésorerie en 2020, alors qu'elles l'avaient exceptionnellement ponctionnée en 2019.

III. Le projet de Loi de finances 2021

Une loi de finances reflète son temps. La pandémie qui a bouleversé 2020 imprime fortement sa trace dans la loi 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de 2020. Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par une crise qui perdure début 2021. L'impact brut devrait être de l'ordre de 20 milliards € sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards € dans le même temps.

Le corpus réglementaire institue différentes mesures pour résorber ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance, qui est l'objectif principal de la LFI 2021. En même temps, les mesures prises en faveur de la compétitivité des entreprises - les acteurs économiques qui souffrent le plus de la crise - ont des effets de bord sur le secteur public territorial : la baisse de 10 milliards € des impôts de production implique une série de mesures de compensation. Hors crise, les mesures de la loi sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures diverses de simplification... Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la LFI 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour de grands thèmes : transition énergétique et d'écologique, nouvelles mobilités, santé et sport, et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

Attendues sur la territorialisation de la relance, les collectivités vont devoir se mobiliser sans pour autant y voir clair. Les fondamentaux budgétaires solides et le calendrier électoral sont malmenés par la crise. Les perspectives pour 2021, entre mise en place de la réforme de la fiscalité locale, attente d'un retour à la normale sur le front de la crise sanitaire et la gestion de la crise sociale, sont pour le moins incertaines.

Des mesures de la Loi de Fiance 2021 aux effets variables ou incertains

Des mesures de la Loi de finances 2021 sont susceptibles d'apporter de l'indécision et remettent parfois en cause l'autonomie des collectivités, d'autres offrent toutefois des opportunités pour lancer des projets.

Stabilité de la DGF

La Loi de finances 2021 ne remet pas en cause la stabilité du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) même si, comme chaque année, certaines communes verront cette recette baisser et d'autres la verront progresser.

Centralisation de la TCFE

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) qui s'élevait à 2,3 Md€ en 2019 va être centralisée. Elle devient une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité. Les collectivités restent destinataire du produit de la taxe mais ne pourront plus modifier le taux. Les collectivités dénoncent une perte du levier fiscal local.

Des dotations d'investissement en légère progression

Les dotations de soutien à l'investissement, DETR et DSIL, devraient peu évoluer en dehors de la part supplémentaire de DSIL prévue dans le cadre du plan de relance. Elle s'élève à 1 Md€ en crédits d'engagement mais seulement 100 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2021.

	CP 2020	CP 2021
DETR	901 M€	888 M€
DSIL	527 M€	526 M€ (+100 M€)

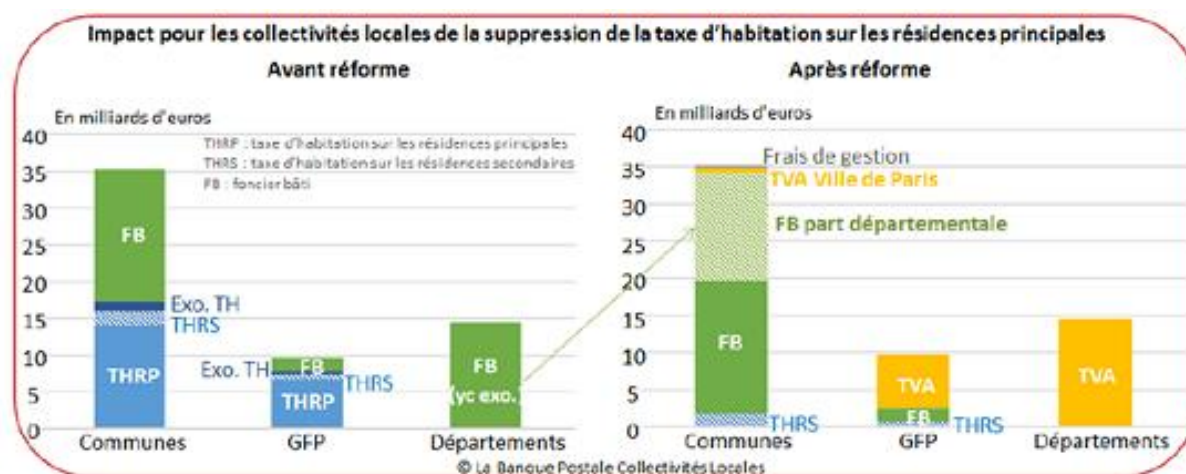
Mission relance : des opportunités pour lancer les projets

Le plan de relance et sa territorialisation offre des opportunités aux collectivités. Qu'ils s'agissent des appels à projets, des subventions venant des opérateurs de l'Etat ou des crédits du plan France relance, les sources de financement sont nombreuses pour inciter les collectivités à lancer leurs projets.

Réforme de la fiscalité locale - Suppression de la taxe d'habitation (TH)

La réforme de la fiscalité locale prévoit la suppression de la taxe d'habitation (TH), une recette qui disparaît donc pour les communes et les intercommunalités. Afin de compenser cette perte de TH, la taxe sur le foncier bâti sera basculée des départements aux communes et une part de TVA sera versée aux groupements de communes et aux départements.

Impact de la suppression de la TH sur les finances locales



Bien qu'une compensation à l'euro près soit prévue, cette réforme crée toutefois de l'incertitude pour les collectivités inquiètes d'une décision future de l'Etat sur le niveau de compensation. Certains élus dénoncent également la disparition du lien entre le contribuable et son territoire. Enfin, sur la compensation par la TVA, si cette recette est plutôt dynamique, elle reste une taxe soumise à l'activité économique et donc une baisse est toujours possible.

Baisse des impôts de production

Dans son plan de relance, le gouvernement a prévu une baisse des impôts de production de 10 Md€ afin de baisser l'imposition sur les entreprises. Avec un impact sur les recettes des collectivités à ne pas négliger. Concrètement, 7,25 Md€ de CVAE régionale, 1,54 Md€ de CFE et 1,75 Md€ de foncier bâti du bloc communal sont supprimés.

La CVAE régionale sera compensée par une part de TVA sur une base 2020. En 2021 le niveau de recettes sera donc garanti alors que la CVAE aurait dû fortement baisser en raison de la crise. A partir de 2022, l'évolution suivra celle de la TVA. Le dispositif semble positif à court terme et même si la TVA peut baisser en cas de retournement économique c'est une recette plus restreinte que la CVAE.

Sur la suppression d'une partie de la CFE et du foncier bâti, la dynamique des bases sera intégrée mais pas celle des taux. Cette perte d'autonomie sur une partie de leurs recettes, certes restreinte, est dénoncée par les collectivités.

Le recours à l'emprunt

Alors que les conditions d'endettement demeurent favorables, les collectivités sont globalement peu endettées. A fin 2019, leur taux d'endettement était retombé à 71,7% (75,4% en 2016) et leur capacité de désendettement s'élevait à 4,3 ans (5,2 ans en 2016). En 2020, les régions et les départements ont nettement augmenté leur recours à l'emprunt contrairement au bloc communal.

L'impact des élections départementales et régionales

Ces deux échelons territoriaux ont un rôle essentiel à jouer dans la relance. Ils interviennent directement dans le financement de certaines infrastructures et réseaux et ont un impact fort sur les autres niveaux de collectivités (communes et EPCI) via leurs subventions et cofinancements.

L'évolution des dépenses sociales

Amorcée lors du 2^{ème} trimestre 2020, la hausse des bénéficiaires et des dépenses de RSA s'est accentuée lors du 3^{ème} trimestre. La crise sociale pourrait s'intensifier en 2021 et faire ainsi croître le taux de chômage. Le nombre de bénéficiaires du RSA étant fortement corrélé au taux de chômage, les dépenses sociales pourraient s'envoler, notamment pour les départements. L'idée de la recentralisation de cette charge pourrait revenir dans le débat.

Conclusion

Les collectivités ont déjà prouvé à de multiples reprises leur résilience face aux bouleversements financiers (crise de 2008, baisse des dotations) ou institutionnels (loi NOTRe, loi MAPTAM...). La crise sanitaire, ses conséquences économiques et sociales ainsi que les modifications dans leur panier de recettes vont les amener une nouvelle fois à s'adapter.

Élus des communes et intercommunalités ont l'opportunité de lancer leur mandature en 2021 dans un contexte de relance de l'économie, dont un volet essentiel repose sur l'investissement public local. Les collectivités peuvent y jouer un rôle central en engageant au plus vite leurs projets. C'est aussi un moyen pour que les transitions écologique et numérique se concrétisent rapidement. En dépit de toutes les inconnues et incertitudes qui se dressent, les collectivités devront être au rendez-vous de cette relance au service de leur territoire et de ses citoyens !

IV. La situation financière de la collectivité

A. Etat budgétaire 2020 :

Si nous tenons compte de l'actualité sanitaire qui a affecté l'économie mondiale comme vu précédemment, le résultat consolidé 2020 de la commune de Pomponne reste positif.

En raison du confinement subi au printemps 2020 engendrant la fermeture des services publics, les dépenses de fonctionnement ont baissé de près de 300 000€ par rapport à ce que nous avons inscrit au budget primitif.

Les recettes de fonctionnement dépassent les 3 millions grâce notamment à une somme plus importante reçue en impôts et taxes.

	2020	
	PRÉVISION	REALISE
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 714 733,83	2 695 655,83
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	999 848,00	899 645,33
CHAP 012 CHARGES DE PERSONNEL	1 463 286,00	1 397 334,63
CHAP 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	60 231,00	60 231,00
CHAP 022 DEPENSES IMPREVUES	100 000,00	0,00
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	660 508,17	0,00
CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	80 000,00	42 035,58
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	305 360,00	254 718,07
CHAP 66 CHARGES FINANCIERES	42 800,66	39 360,73
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 700,00	2 330,49
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS	2 948 666,26	1 566 039,31
CHAP 020 DEPENSE EMPREVUES	100 000,00	0,00
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00
CHAP 041 OPERATIONS PATRIMONIALES	10 127,71	10 127,71
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	150 000,00	146 148,40
CHAP 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	179 576,39	15 351,36
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	659 600,00	172 660,35
CHAP 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 849 362,16	1 221 751,49
CHAP 26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0,00	0,00
CHAP 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00
TOTAL DÉPENSES	6 663 400,09	4 261 695,14

	2020	
	PRÉVISION	REALISE
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3 714 733,83	3 038 335,70
CHAP 002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	741 043,83	0,00
CHAP 013 ATTENUATION DE CHARGES	900,00	3 640,76
CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00
CHAP 70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS SERVICE MARCHES	198 500,00	237 299,07
CHAP 73 IMPOTS ET TAXES	2 078 900,00	2 144 539,21
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	593 650,00	539 637,75
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	70 720,00	70 573,21
CHAP 76 PRODUITS FINANCIERS	20,00	20,92
CHAP 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 000,00	42 624,78
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS	2 948 666,26	1 406 978,27
CHAP 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	202 369,53	0,00
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (RECETTES)	660 508,17	0,00
CHAP 024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)	0,00	0,00
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	80 000,00	42 035,58
CHAP 041 OPERATIONS PATRIMONIALES	10 127,71	10 127,71
CHAP 10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	492 241,14	502 142,84
CHAP 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 503 419,71	852 672,14
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00
CHAP 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00
CHAP 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	6 663 400,09	4 445 313,97

RÉSULTAT FONCTIONNEMENT 2020	342 679,87
RÉSULTAT INVESTISSEMENT 2020	-159 061,04

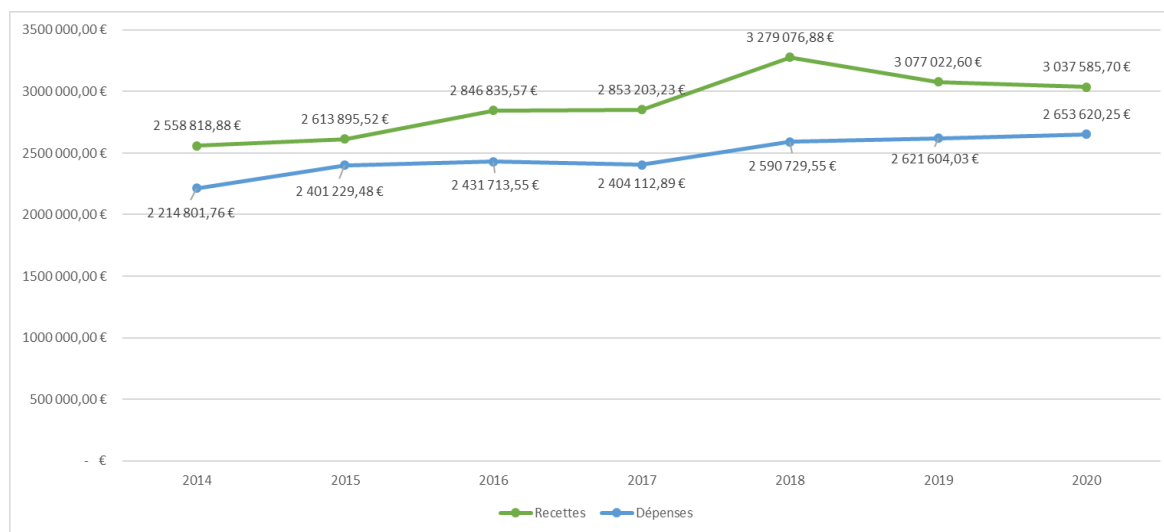
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT ANTERIEUR REPORTE	741 043,83
RÉSULTAT INVESTISSEMENT ANTERIEUR REPORTE	202 369,53

RESTE A REALISER DE 2020 REPORTE SUR 2021	148 026,19
---	------------

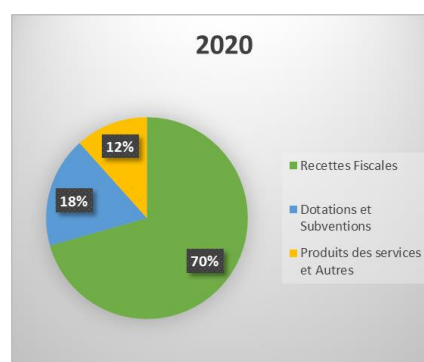
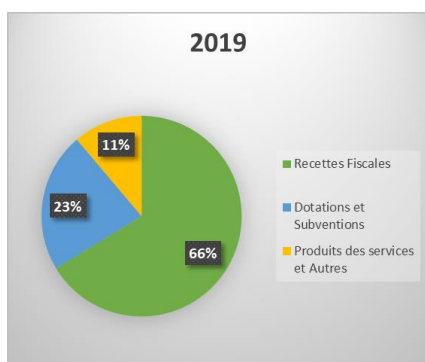
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT A REPORTER EN 2021	979 006,00
RÉSULTAT INVESTISSEMENT A REPORTER EN 2021	43 308,49
BESOIN DE FINANCEMENT 2021 AU COMPTE 1068	104 717,70

Evolution du budget de fonctionnement :

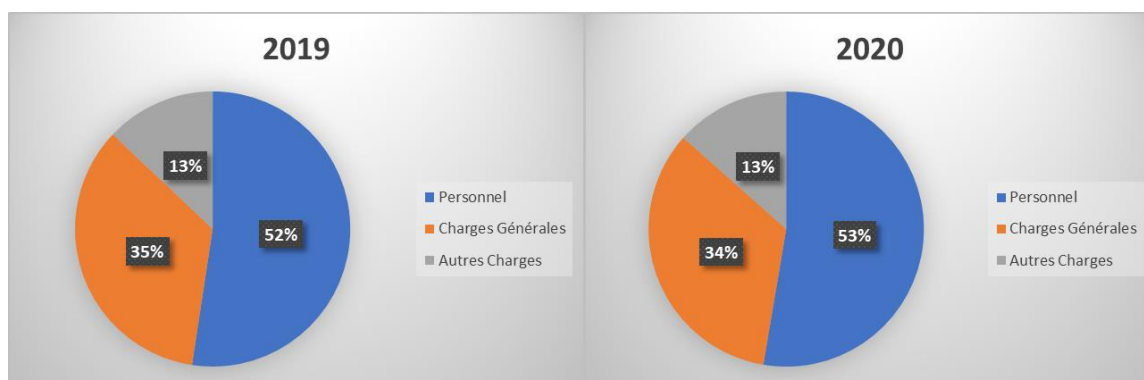
Malgré un contexte institutionnel contraignant et incertain avec, notamment le gel de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement, l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation, et plus largement la réforme fiscale, les recettes de fonctionnement continuent à progresser de manière régulière.



Les recettes de fonctionnement proviennent des recettes fiscales à hauteur de 70% malgré une volonté de ne pas augmenter les impôts.



Les dépenses de fonctionnement sont quant à elles restées stables en 2020 par rapport à 2019 sachant que les frais de personnel représentent la plus grande partie des dépenses avec une part de 53% du total des dépenses.



La dette est constituée de 4 prêts contractés à 2 périodes différentes pour 2 investissements majeurs :

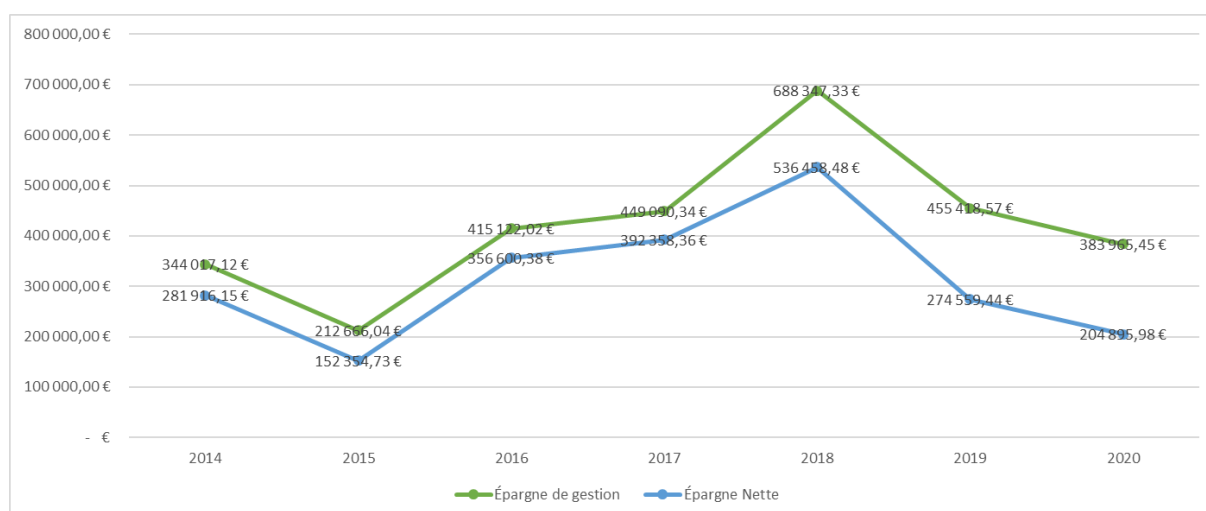
- La rénovation de la Mairie
- La Halle des Sports

Date d'émission	Date dernière échéance	Nominal	Taux fixe	Capital restant dû au 31/12/20	Annuité 2020		
					Capital	Intérêts	Total
20/12/2007	31/12/2022	300 000,00 €	4,46%	40 000,00 €	20 000,00 €	2 341,50 €	22 341,50 €
30/12/2010	30/03/2026	344 341,81 €	3,78%	124 675,40 €	23 747,72 €	5 273,77 €	29 021,49 €
15/01/2018	05/02/2038	1 400 000,00 €	1,50%	1 231 438,54 €	62 099,54 €	19 054,86 €	81 154,40 €
15/02/2018	15/02/2038	800 000,00 €	1,54%	704 028,54 €	35 368,96 €	11 183,12 €	46 552,08 €
		2 844 341,81 €		2 100 142,48 €	141 216,22 €	37 853,25 €	179 069,47 €

Un 1^{er} prêt se termine en 2022 et, nous allons rencontrer nos banques pour voir si une négociation de taux est possible sur les 3 autres prêts restant.

La commune a payé en 2020 une annuité de 179 069,47€, soit 9% du budget investissement pour la partie du capital et 1,2% du budget fonctionnement pour la partie des intérêts.

L'épargne de gestion et de l'épargne nette fluctuent et l'explication des chiffres 2020 dépend essentiellement de la crise sanitaire que nous avons connue :



Ces bons résultats financiers enregistrés en 2020 nous conduisent donc à affecter ces sommes sur 2021.

La maîtrise de nos dépenses nous ont permis de ne pas toucher aux résultats antérieurs (741043.83€) que nous avons reportés.

C'est pourquoi, nous sommes en capacité de reporter sur 2021 plus d'un million € d'excédent (1 082 973,70€) auquel il faut néanmoins déduire le besoin de financement (104 717,70€) émanant de la différence entre le résultat de la section investissement (-159 061,04€ + 202 369.53€) tenant compte des résultats antérieurs (202 369.53€) et le solde des restes à réaliser (148 026,19€).

Il est important de noter ici que le résultat 2020 de la section investissement est négatif étant donné que les derniers travaux de la Halle des Sports ont été payés fin 2020 et, les subventions liées à ces travaux seront versées en 2021.

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice :	342 679,87 €
B Résultats antérieurs reportés :	741 043,83 €
C Résultat à affecter (A+B) :	1 083 723,70 €

Résultat d'investissement

A Résultat de l'exercice :	- 159 061,04 €
B Résultats antérieurs reportés :	202 369,53 €
C Résultat à affecter (A+B) :	43 308,49 €
D Solde des restes à réaliser :	148 026,19 €
Besoin de financement (C-D) :	104 717,70 €

Affectation

Report excédentaire en fonctionnement	978 256,00 €
Report excédentaire en investissement.....	43 308,49 €
Report au compte 1068	104 717,70 €

B. Les Grandes orientations pour 2021

Le budget 2021 doit s'inscrire dans une dynamique de recherche d'efficacité budgétaire afin de dégager une capacité d'autofinancement, permettant de soutenir les investissements à venir.

Face à un niveau de recette dont nous n'avons pas la totale maîtrise, les dépenses de fonctionnement devront être sous contrôle pour permettre d'assurer un service public de qualité et de garantir l'avenir financier de la commune.

Dans ce contexte, l'année 2021 sera une année de transition importante pour préparer l'avenir de notre commune.

Nous bénéficions d'une somme de l'ordre de 798 000€ que nous pouvons transférer à la section investissement tout en prévoyant de dépenser 300 000€ de plus au titre de l'entretien de la commune.

Dès notre arrivée à la tête de la commune, nous avons constaté qu'un très grand nombre de dysfonctionnements existaient et les interventions de maintenance et d'entretien devenaient urgents.

Nous avons temporisé pendant 6 mois mais, il devient primordial d'effectuer les travaux permettant de revenir à une situation décente pour les Pomponnais.

C'est pourquoi, il nous semble capital de profiter de cette année pour remettre la commune en bon ordre de marche. Nous allons donc procéder à des dépenses supplémentaires que l'on peut résumer autour des axes stratégiques suivants :

- Entretien des espaces verts pour améliorer notre cadre de vie,
- Réfection de bâtiments publics qui tombent en désuétude,
- Améliorer la sécurité des Pomponnais en étendant la vidéo-protection à l'ensemble de la commune,
- Renforcer la Police Municipale avec l'embauche d'un ASVP,
- Revitaliser notre commune à travers des actions d'animation qui permettront à chacun de se retrouver autour d'évènements culturels, sportifs...

Nous envisageons une augmentation des frais de personnel qui correspond d'une part à une érosion naturelle comme les points d'avancement qui sont obligatoires et à une volonté d'apporter un service supplémentaire aux Pomponnais en terme de communication, de sécurité et de plus-value sociale.

Pour répondre donc à ces impératifs et ces besoins, ces hausses de charges se justifient donc par les points suivants :

- Embauche d'un ASVP
- Embauche d'une ATSEM
- Dernière phase du PPCR + avancement de grade
- 10 avancements d'échelon en 2021
- Requalification du poste de communication / animation en vue de professionnaliser notre démarche pour une Ville plus dynamique
- Indemnité de fin de contrat « prime de précarité » de 10% mise en place depuis le 1^{er} janvier 2021 pour les contrats dont la durée, renouvellement compris, est inférieure ou égale à 1 an
- Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective des services pour les policiers municipaux

Tous ces éléments nous permettent donc d'envisager les grandes masses qui sont susceptibles d'être quelque peu modifiées d'ici la présentation du budget primitif :

	PREVISION	REALISE	PRÉVISION
	2020	2020	2021
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 714 733,83	2 695 655,83	4 076 997,81
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3 714 733,83	3 038 335,70	4 076 997,81

Au-delà de ces dépenses de fonctionnement impératives pour notre Ville, nous travaillons aussi sur des investissements structurels :

- Mise en accessibilité du groupe scolaire = 331 200€
- Extension de la cantine = 198 000€
- Eclairage public en LED (1/3 de la commune) = 300 000€

	PREVISION	REALISE	PRÉVISION
	2020	2020	2021
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS	2 948 666,26	1 566 039,31	1 711 483,19
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS	2 948 666,26	1 406 978,27	2 350 093,56

Nous avons donc une capacité supplémentaire d'investissement de près de 638 000€ que nous pouvons prévoir. La réhabilitation du Groupe Scolaire doit être une priorité que nous souhaitons lancer dès 2022 et sur laquelle nous allons travailler dès cette année puisque les subventions ont déjà été demandées.

Certains ajustements vont encore devoir être réalisés avant le vote du budget prévu fin mars.

En effet, la situation économique aura des conséquences financières des ménages et, nous devons prévoir de soutenir ces derniers à travers le CCAS dont les besoins seront certainement plus importants.

En conclusion, nous avons entamé une réflexion pour faire évoluer Pomponne dans le futur en engageant des projets stratégiquement importants.

Pour y arriver, nous allons consacrer 2021 à une remise à niveau des installations existantes.

Nous venons donc de vous présenter les orientations qui sont le fruit d'un juste équilibre entre faire fonctionner la commune pour le bien-être de tous les Pomponnais et investir pour l'avenir.

Sources :

Support à la préparation du DOB – Caisse d'épargne – Janvier 2021

<https://www.caisse-epargne.fr/secteur-public>

Publications de La Banque Postale et de La Banque Postale Collectivités Locales :

<https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/etudes.financeslocales.html>

PLF 2021 : le relevé des articles intéressant les collectivités locales – La Gazette des communes

<https://www.lagazettedescommunes.com/>